



Litige free factures ancien locataire

Par **zoltek**, le **24/11/2009** à **13:10**

Bonjour,rnj'ai emmenagé dans un appartement en mai 2009.J ai voulu acquerir internet et telephone et tv illimité et me suis donc renseigné chez free.Tout été ok j ai donc envoyé les documents demandés par le prestataire et a reception de ceux ci, un conseiller m a appeler afin de me faire savoir qu il y aurait un delai d'attente de 3 mois, je lui ai donc dit que je ne donné pas suite et ai envoyé un mail afin de la confirmer au service client.Cependant cel afit 2 prelevements que free me font sur mon compte et lorsque j appele le service clie"nt on me dit que c'est pour des appels surtaxés vers l ausdtralie en avril 2007, date à laquelle je n occupai pas ce logement, que puis je demander en réparation à part le remboursement de ces prelevements et des frais telephonique vers le service client depuis mon portable?Y a t il un texte de loi pour ce genbre de situation, en résumé donc, je paye les factures de l ancien locataire(à savoir que ces appels on été émi depuis un autre numéro de fixe que le notre actuel,certaineemnt la ligne de l ancien locataire.merci d avance

Par **LeKingDu51**, le **24/11/2009** à **20:02**

Bonjour,rnrnNon il n'y a pas grand chose à obtenir chez eux sauf en avantages commerciaux si vous décidez finalement d'aller chez eux.rnrnC'est certes une erreur de leur part mais qui vous cause un préjudice peu important. Vous pourriez éventuellement en obtenir réparation auprès de la juridiction de proximité mais il vous n'y gagneriez pas grand chose.